



Anael Finance iSeries

Comptes de résultat

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : mars 1, 2017

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	5
Chapitre 1 Introduction	7
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Tables	9
Table RN – natures de rubriques	9
Table TL – type de ligne.....	10
Rubriques.....	11
Masses.....	12
Plan comptable par exercice	13
Etats CR (comptes de résultats).....	14
Report des états CR	14
Mise à jour des états CR	16
Ligne de type A	17
Ligne de type B	18
Lignes de type C et D.....	19
Ligne de type E	20
Ligne de type F.....	21
Ligne de type G	21
Ligne de type H, K et L.....	22
Ligne de type M.....	23
Remarques diverses sur l'édition.....	23
Listes du paramétrage.....	24
Liste des rubriques	24
Liste des masses.....	25
Liste des états Comptes de résultat.....	25

Report des paramètres.....	26
Report des rubriques.....	26
Report des masses	27
Report rubriques/cptes à partir de la société de référence.....	27
Chapitre 3 Traitements	29
Editions	29
Edition des états Comptes de résultat	29
Prise de paramètres par société et exercice	29
Traitement	30
Ventilation des rubriques par compte.....	30
Liste historique des rubriques et masses.....	31
Consultation et reprise.....	32
Consultation des états Comptes de résultat	32
Reprise des exercices antérieurs.....	32
Clôture et ouverture	33

À propos de ce manuel

Le module de base **Comptes de résultat** d'Anael finance iSeries, moyennant un paramétrage adapté dans le plan comptable, permet de générer ces états :

- Bilan actif-passif
- Comptes de résultat
- Soldes intermédiaires de gestion
- Etats annexes

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1998	R&D	Création du document
2.0	Juin 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
3.0	Janvier 2017	B. Quevedo I. Mary	Mise à jour V7 Relecture

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Le module **Comptes de résultat** d'Anael Finance iSeries permet d'éditer ces états, à partir des éléments de la comptabilité générale de l'année en cours et de l'année précédente :

- Bilan actif-passif
- Comptes de résultat
- Soldes intermédiaires de gestion
- Etats annexes

La logique du montage des états est basée sur la sélection, puis la ventilation arborescente de codes rubrique mémorisés sur chacun des comptes du plan comptable.

La codification des états du module **Comptes de résultat** est telle qu'elle permet à l'utilisateur de créer ses propres états.

L'ensemble des fichiers et des paramétrages des états décrits dans ce document sont référencés dans la société 3400 installée avec le module, dont la présentation est française. Ces fichiers peuvent être dupliqués dans la société d'exploitation. Nous vous demandons de ne pas modifier le paramétrage de la société de référence 3400, afin de préserver une base de montage d'imprimés dans son état d'origine.

Si vous gérez plusieurs sociétés et si les états sont identiques d'une société à l'autre, la création d'un paramétrage pour chacune des sociétés est facultative. En effet, pour l'édition des états, la référence au paramétrage d'une autre société est prévue.

En fin d'exercice, le module permet la passation automatique des écritures de clôture et d'ouverture.

Tables

Vous pouvez mettre à jour ou dupliquer les différentes tables énoncées dans ce document. Consultez le document *Comptabilité générale et Paramètres de base*.

Table RN – natures de rubriques

Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > Tables

La table RN contient les natures de rubriques. Une nature de rubrique correspond à un regroupement de rubriques. La codification de la nature est libre sur deux caractères alphanumériques. Seul le code « 99 » est réservé aux rubriques de regroupement.

L'attribution d'un code nature à chacune des rubriques permet d'éditer la liste des rubriques regroupées par nature, facilitant ainsi la lecture du document. Une nature de rubrique peut s'apparenter à un poste du bilan et compte de résultat. Les natures de rubriques peuvent être dupliquées de la société de référence 3400.

Exemple d'une codification d'arborescence nature, rubriques et comptes :

- Nature : F2 – Clients et comptes rattachés
- Rubriques :
 - 411 – Clients hors groupe
 - 412 – Clients sociétés apparentées au groupe
 - 413 – Effets à recevoir
 - 414 – Clients douteux

- Comptes – les rubriques référencées sont associées aux comptes du plan comptable correspondants :

Compte du plan comptable	Rubrique	Nature de rubrique
411001		
411002	411	
411003		F2
412001		
412002	412	
412003		

Table TL – type de ligne

Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > Tables

La table **RN** contient les types de ligne codifiés sur un caractère alphanumérique. Les arguments sont fixes.

Le type de ligne, utilisé dans le paramétrage des états **CR**, détermine le niveau d'impression.

Argument	Description
A	Description de l'état
B	En-tête de l'état
C	Chapitre
D	Paragraphe
E	Rubrique ordinaire
F	Regroupement des rubriques
G	Rubrique regroupée
H	Sous-total de rubriques
K	Sous-total de paragraphes
L	Sous-total des chapitres
M	Total général de l'état

La table de références TL comme RN peut être dupliquée de la société 3400.

Rubriques

Résultats > Comptes de résultat > Mise à jour des paramètres > MàJ Rubriques

Une rubrique est la structure d'accueil d'un ou de plusieurs comptes du plan comptable, affectés selon le sens du solde à la date d'arrêté. C'est à ce code rubrique qu'il est fait référence dans le paramétrage des états CR.

En vue de certains contrôles, ces rubriques sont regroupées dans les rubriques de regroupement « Masse ». Les rubriques de masse sont d'abord définies comme rubriques, puis la mise à jour des rubriques de masse permet de regrouper les autres rubriques dans ces rubriques de masse.

La codification de la rubrique est libre, sur trois caractères numériques. Pour les rubriques de masse, le premier caractère doit être 9.

Malgré la duplication des rubriques de la société 3400 dans votre société, la création de nouvelles rubriques peut s'avérer nécessaire. Consultez la section « Report des états CR », page 14. Pour créer une rubrique, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
- 3 Sur la page des rubriques, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Rubrique	
Libellé	
Libellé condensé	Utilisé sur la balance préparatoire.
Nature	Référencée dans la table de références RN , la nature permet l'édition de la liste des rubriques triées par nature. Pour une rubrique de regroupement ou masse, le code nature doit être « 99 ».
Sens masse	« Débit » ou « Crédit » selon le sens logique d'édition de la rubrique. Si la nature est définie sur « 99 », ce champ est obligatoire, excepté pour la rubrique « 975 », auquel cas la masse n'a pas de sens.

- 4 Pour enregistrer la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Important : Vous devez créer la rubrique « 999 », utilisée lors de la mise à jour du plan comptable, pour interdire la présence d'un solde sur un compte, par exemple, « Virements de fonds ».

Masses

Résultats > Comptes de résultat > Mise à jour des paramètres > MàJ Masses

Une masse est une accumulation de rubriques qui peut être utilisée dans les états pour contrôler des calculs intermédiaires. Ce tableau présente un exemple :

Masse	Description
901	Valeur ajoutée
902	Excédent brut d'exploitation
903	Résultat d'exploitation
904	Résultat courant avant impôts
905	Résultat exceptionnel
977	Total des produits
975	Résultat bilan
976	Résultat compte de résultat

La particularité des masses 975 et 976 est qu'elles sont utilisées à la clôture et à l'ouverture si le contrôle des comptes de résultat est demandé.

Malgré la duplication des rubriques de la société 3400 dans votre société, la mise à jour des masses peut s'avérer nécessaire. Consultez la section « Report des états CR », page 14. Pour mettre à jour une masse, procédez comme suit :

- 1 Sur la page d'affichage des masses, devant la masse à mettre à jour, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.

Les rubriques sont préalablement créées dans le fichier des rubriques. La nature des rubriques de masse est « 99 » et le code rubrique commence par « 9 ».

Le signe « > » signifie que la masse contient déjà des rubriques.

- 2 Laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
- 3 Sur la page des rubriques accumulées, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :
 - **Rubrique accumulée** – code de la rubrique à inclure dans la masse. Ce code ne doit pas commencer par « 9 ».
 - **Signe** – « + » ou « - » selon le sens du cumul de la rubrique dans la masse.
- 4 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 et accumulez la rubrique suivante.

Important : chaque rubrique doit au moins être référencée dans une masse.

Plan comptable par exercice

Sélectionnez **Comptabilité générale > Base de données > Mise à jour > Plan comptable** et spécifiez le code action « PE », « Paramètres exercices ».

C'est à partir des rubriques associées aux comptes généraux que sont sélectionnées les écritures comptables et extracomptables de type simulation. Les écritures extracomptables simulées de la période sont systématiquement prises en compte.

Lors de la mise à jour des comptes généraux (CG) par exercice, dans le champ **Affectation rubrique états annexes**, affectez le code de la rubrique correspondant au solde du compte :

- « Si solde débiteur »
- « Si solde créditeur »

Particularités

La rubrique « 000 », ou la valeur à blanc, autorise un solde débiteur ou créditeur. Selon son sens par rapport au paramétrage du compte, cette rubrique apparaît sur les états en débit « - » ou en crédit « + ».

La rubrique « 999 » interdit le sens du solde sur lequel elle est positionnée.

Exemples

- Compte 601000
 - Rubrique débit : 601
 - Rubrique crédit : 000

Si le solde de la balance est créditeur de « 100,00 », la rubrique 601 contient la valeur « -100 ».

- Compte 601100
 - Rubrique débit : 601
 - Rubrique crédit : 999

Si le solde de la balance est créditeur, la balance préparatoire des états CR signale une anomalie.

Etats CR (comptes de résultats)

Report des états CR

Résultats > Comptes de résultat > Report base de données > Report Ensemble des fichiers CR

Préalablement à toute mise à jour des états, l'ensemble des fichiers et du paramétrages des états **CR** décrits dans ce document doit être dupliqué depuis la société de référence 3400. Nous vous demandons de ne pas modifier le paramétrage de cette société de référence, afin de préserver une base de montage d'imprimés dans son état d'origine.

Les informations données dans ce document concernent les modifications que vous pourriez souhaiter apporter aux paramétrages après leur duplication dans votre société, ou lors de la création de nouveaux états par vos soins.

Ces fichiers sont reportés par ce traitement :

- Fichier des rubriques
- Fichier des masses
- Fichiers de paramétrage des états **CR** :

Etat	Libellé
00010	Bilan Actif
00020	Bilan Passif
00060	Compte de Résultat
00070	Compte de Résultat (suite)
00080	Compte de résultat (charges)
00090	Compte de résultat (produits)
00100	Résultat brut - Résultat comptable
00110	Dépenses professionnelles
00120	Détermination du résultat fiscal
00330	Soldes intermédiaires de gestion
00360	Capacité d'autofinancement (méthode soustractive)
00370	Capacité d'autofinancement (méthode additive)
00380	Fonds de roulement
00400	Actif immobilisé
00410	Immobilisations incorporelles

Etat	Libellé
00430	Immobilisations corporelles
00450	Immobilisations financières
00470	Actif circulant
00490	Comptes de régularisation
00510	Capitaux propres
00520	Autres fonds propres
00530	Provisions pour risques et charges
00550	Dettes financières
00570	Dettes d'exploitations
00580	Dettes diverses (Bilan passif)
00590	Comptes de régularisation
00610	Chiffres d'affaires
00660	Autres produits d'exploitation
00710	Détail des frais accessoires
00715	Frais accessoires d'achat
00720	Achats matières premières et autres approvisionnements
00730	Autres achats et charges extérieures
00740	Impôts, taxes et versements assimilés
00750	Salaires et traitements
00760	Charges sociales
00770	Dotations aux amortissements et provisions
00790	Autres charges
00810	Produits financiers
00860	Charges financières
00910	Produits exceptionnels
00960	Charges exceptionnelles

Mise à jour des états CR

Résultats > Comptes de résultat > Mise à jour des paramètres > MàJ Etats CR

C'est par le paramétrage des comptes de résultats que sont conçus et bâtis tous les états légaux et les soldes intermédiaires de gestion permettant de répondre aux demandes habituelles d'analyse.

Pour mettre à jour un état, procédez comme suit :

- 1 Sur la première page, spécifiez ces informations :
 - **Société**
 - **Table** – champs protégés et affichés pour information.
 - **Affichage des états existants** – chaque état est identifié par un code numérique sur cinq caractères. Lors des éditions des états **CR**, ce code est utilisé comme critère de tri et de sélection, par exemple, « 00010 » pour le bilan actif et « 00020 » pour le bilan passif. Le signe « > » signifie qu'un paramétrage existe pour l'état.
- 2 Devant l'état **CR** à mettre à jour, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 3 Laissez les valeurs par défaut pour les numéros de ligne et le type et appuyez sur Entrée.
- 4 Sur la page d'affichage des numéros de ligne, vous pouvez modifier ou créer une ligne et valider la mise à jour :
 - **Numéro de ligne** – chaque instruction du paramétrage est codée sous un numéro de ligne, sur quatre caractères numériques. Les neuf premières lignes sont réservées à un usage bien déterminé :

Ligne	Usage
1	Réservée à la description de l'état
2 à 9	Réservées aux lignes d'en-tête de l'état

La codification est libre à partir de la ligne « 10 ». Cependant, nous vous conseillons une numérotation de 10 en 10, afin de faciliter l'insertion des nouvelles lignes.

- **Type** – le type de ligne attribué à chaque ligne détermine le niveau d'impression de la ligne dans l'arborescence du tableau. Les types de ligne sont référencés comme suit :

Type	Description
A	Description de l'état
B	En-tête de l'état
C	Chapitre
D	Paragraphe
E	Rubrique ordinaire
F	Regroupement des rubriques
G	Rubrique regroupée

H	Sous-total de rubriques
K	Sous-total de paragraphes
L	Sous-total des chapitres
M	Total général de l'état

L'utilisation de chaque type est décrite ci-dessous. La structure d'un état type vous est présentée ci-après.

Ligne de type A

Ce type de ligne est obligatoirement associé à la ligne « 0001 ». Ce type permet de définir la description générale de l'état.

Exemple : bilan actif – état 00010

Rubrique	Actif brut	A déduire	Total	Total
	4	3	2	1

Cet état est paramétré avec quatre colonnes, numérotées de droite à gauche :

- **Etat à créer même vierge :**
 - « Oui » – édition de l'état même si aucune ligne n'est saisie.
 - « Non » – pas d'édition.
- **Nombre de colonnes** – nombre de colonnes de l'état, en excluant la colonne **Libellé de la rubrique**. Valeurs « 1 » à « 5 » autorisées.
- **Saut de page :**
 - « Oui » – saut de page avec reproduction de l'en-tête de l'état demandé en édition.
 - « Non » – édition de l'état en continu.
- **Marge gauche ou droite** – selon votre choix, la position de départ de l'impression sera différente pour permettre la reliure ou la perforation de l'état.
 - « Gauche » – édition de l'état avec une marge à gauche.
 - « Droite » – édition de l'état avec une marge à droite.
- **Exercice N-1 :**
 - « Oui » – tous les calculs et les principes d'édition retenus pour l'exercice N sont mis en œuvre pour l'exercice N-1 en une seule colonne.
 - « Non » – aucune colonne n'est prévue pour l'exercice N-1
- **N° de colonne n-1** – obligatoire si le paramètre **Exercice N-1** est défini sur « Oui ». Saisissez le numéro de colonne réservé à l'exercice N-1, numéro de colonne inclus dans le nombre de colonnes de l'état.
- **Ecart exercice N - exercice N-1** – obligatoire si le paramètre **Exercice N-1** est défini sur « Oui ».
 - « Oui » – calcul l'écart sur chacune des rubriques entre les valeurs des exercices N et N-1.

- « Non » – pas de calcul d'écart.
- **N° colonne d'écart** – obligatoire si le paramètre précédent est défini sur « Oui ». Spécifiez un numéro de colonne inclus dans le nombre de colonnes de l'état.

Ligne de type B

Ce type de ligne permet de définir la présentation de l'en-tête de l'état. Ce type concerne uniquement les lignes 2 à 9. La ligne 1 de type A doit être préalablement créée. La présentation est définie sur 117 caractères, soit deux lignes de texte sur la page :

- Première ligne de texte sur 58 caractères
- Deuxième ligne de texte sur 59 caractères

Particularités pour les lignes 2, 3 et 6

- La ligne 2 est réservée à l'impression de ces champs :
 - Numéro de société
 - Nom de la société
 - Situation à fin « MMAA »
 - Numéro de page

Selon la position de départ de l'impression définie sur ligne 1 de type A dans le paramètre **Marge Gauche/Droite**, les champs sont imprimés avec ce positionnement :

	Marge droite	Marge gauche
Numéro de société	1 à 5	6 à 10
Nom société	7 à 31	12 à 36
Situation à fin	71 à 78	76 à 83
Numéro page	115 à 117	120 à 122

Vous devez donc cadrer le titre de chaque champ selon le type de marge choisi.

- La ligne 3 est réservée à l'impression de ces champs :
 - Exercice de « MMAA ».
 - Exercice à « MMAA »
 - Date du jour : « JJMMAA »

Selon le même principe que pour la ligne 2, les champs sont imprimés avec ce positionnement :

	Marge droite	Marge gauche
Exercice de	14 à 20	19 à 25
Exercice à	24 à 31	29 à 36
Date	110 à 117	115 à 122

- Ligne 6 – si le paramètre **Exercice N-1** est défini sur « Oui » pour la ligne 1, ces colonnes sont réservées à l'édition de la date de clôture de l'exercice N-1 :
 - Colonnes 88 à 95, en cas de marge à droite.
 - Colonnes 93 à 100, en cas de marge à gauche.

Si le paramètre **Exercice N-1** est défini sur « Non », il n'y a pas de contrainte particulière. Les lignes 4, 5, 7, 8 et 9 ne subissent aucune contrainte, elles peuvent contenir le titre de l'état et des différentes colonnes.

Lignes de type C et D

Le type de ligne C (chapitre) correspond aux en-têtes de chapitres. Ce type doit être créé avant les types de lignes D à L.

Le type de ligne D (paragraphe) doit obligatoirement suivre une ligne de type C.

- **Etat à créer même vierge :**
 - « Oui » – édition de la ligne même si les montants sont à zéro.
 - « Non » – pas d'édition si les montants sont à zéro.
- **Impression :**
 - « Oui » – édition de la ligne et poursuite de la saisie des paramètres suivants.
 - « Non » – pas d'édition de la ligne et pas de saisie des paramètres suivants.
- **N° Canal** – le numéro de canal correspond au numéro de ligne effective à l'édition. Par exemple, lors de l'impression du bilan de l'actif, la ligne 0050 de type D, « Immobilisations incorporelles », de l'état 00010, « Bilan actif », est imprimée sur le canal 12 ou la ligne 12 de la page. Si l'édition réelle des lignes est supérieure au numéro de ligne choisi ou au numéro de canal, l'impression est effectuée sans saut de ligne. Au contraire, si l'édition réelle des lignes est inférieure au numéro de ligne choisi, l'impression est effectuée à blanc et les colonnes sont tracées jusqu'au numéro de canal.
- **Texte** – texte édité sur le numéro de canal choisi pour le chapitre ou le paragraphe.
- **Détail** – édition du détail du chapitre pour le type C ou du paragraphe pour le type D.
 - « Oui » – chaque ligne référencée sous un paragraphe ou un chapitre est éditée.
 - « Non » – seuls les totaux du paragraphe ou du chapitre sont édités.
- **Colonnes 5 - 4 - 3 - 2 - 1** – ces champs permettent d'indiquer les colonnes à éditer. Deux codes sont possibles :
 - « * » : colonne à éditer.
 - « N » : colonne à ne pas éditer.
- **Cumul chapitre** – cumul des cinq colonnes en même temps, dans le sous-total du chapitre pour le type C ou dans le sous-total du paragraphe pour le type D. Trois codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.

L'édition est effectuée sur ce type de ligne :

- L pour le type C.
- K pour le type D.
- **Cumul Général** – cumul des cinq colonnes en même temps dans le total général de l'état. Trois codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.

L'édition est effectuée sur ce type de ligne :

- M pour le type C.
- L pour le type D.

Ligne de type E

Le type E permet d'éditer une rubrique ordinaire sur une seule ligne de ce type.

Par exemple, dans l'état 00010, « Bilan actif », la ligne 0030 peut être éditée avec la rubrique 114, « Capital souscrit non appelé-Actionnaires ».

- **Etat à créer même vierge** :
 - « Oui » – édition de la ligne même si les montants sont à zéro.
 - « Non » – pas d'édition si les montants sont à zéro.
- **Rubrique** – spécifiez le code rubrique à éditer sur la ligne. Ce code doit être référencé dans le fichier des rubriques.
- **Edit. lig. Rubrique & Col. total rubrique** – édition du libellé et du total de la rubrique : « Oui » ou « Non ».
« Oui » – numéro de colonne d'édition du total de la rubrique.
- **Edit. détail compte & col détail compte** – édition du détail des comptes référencés dans cette rubrique
- **Cumul rub. dans tot. rub.** – faut-il cumuler le montant de la rubrique sur la ligne H (sous-total de la rubrique), dans la même colonne ? Si l'on imprime le détail des comptes référencés dans cette rubrique, ce cumul est significatif. Trois codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **Cumul rub. tot. par col** – cinq colonnes. Faut-il cumuler la rubrique dans les colonnes où elle est imprimée, pour constituer les totaux du paragraphe ? Trois codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **Cumul masse** – si la rubrique est une rubrique de masse, c'est-à-dire si son code commence par 9, vous pouvez renseigner ce champ. Trois codes sont possibles :
 - « D » : le solde de la rubrique de regroupement doit être débiteur.

- « C » : le solde de la rubrique de regroupement doit être créditeur.
- A blanc : les sens créditeur et débiteur du solde sont autorisés.

Ligne de type F

Le type F correspond à un regroupement de rubriques sur une seule ligne de ce type.

Par exemple, dans l'état 00010, « Bilan actif », la ligne 0380 avec la rubrique 215, « Instal. Techniques, Mat.& Outil. Industriel » peut contenir un regroupement de rubriques. Ce regroupement peut être constitué avec le type de ligne G.

- **Etat à créer même vierge :**
 - « Oui » – édition de la ligne même si les montants sont à zéro.
 - « Non » – pas d'édition si les montants sont à zéro.
- **Edit. lig. regroup. Rub :**
 - « Oui » – édition de la ligne de regroupement de rubriques.
 - « Non » – pas d'édition de la ligne.
- **Rubrique** – spécifiez le code de la rubrique sur laquelle le libellé à imprimer sur la ligne doit être lu par le programme.
- **Calc. travers rqp. Rub C5 à C1** – ce regroupement de rubriques doit-il être cumulé, en transversal, dans les colonnes 5 à 1 ? Dans notre exemple, il s'agit de ces quatre colonnes : C4 (actif brut), C3 (à déduire), C2 (net), C1 (net N-1). Ces valeurs sont possibles :
 - « * » : le résultat est inséré dans la colonne où est édité le total du travers.
 - « + » : la colonne est additionnée au total du travers.
 - « - » : la colonne est soustraite du total du travers.
 - « N » : la colonne n'est pas cumulée avec le total du travers.
- **Cumul sous-total rubrique** – le résultat du travers est cumulé dans le sous-total de la rubrique :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **Travers par** – le résultat du travers est cumulé dans le sous-total du paragraphe :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **Colonne travers** – numéro de colonne où le résultat du travers est stocké.

Ligne de type G

Le type G permet de créer des lignes et de leur affecter des rubriques pour les regrouper dans des lignes de type F sans les éditer.

Par exemple, dans l'état 00010, « Bilan actif », sur la ligne 380 de type F, « Instal. Techniques, Mat.& Outil. Industriel », ces rubriques sont regroupées :

- Rubrique 215, « Instal. Techniques, Mat.& Outil. Industriel », de la ligne 0390 de type G dans la colonne 4, « Actif brut »
- Rubrique 285, « Amort des Instal. Techniques, Mat.& Outil », de la ligne 0391 de type G dans la colonne 3, « à déduire ».

- **Code rubrique** – spécifiez le code de la rubrique à regrouper.
- **Travers Numéro de colonne** – spécifiez le numéro de colonne de la ligne de regroupement où cette rubrique va être regroupée.
- **Travers Signe** – saisissez le signe de regroupement de cette rubrique :
 - « + » : cumul positif dans la colonne de regroupement.
 - « - » : cumul négatif dans la colonne de regroupement.
 - « N » : pas de regroupement de cette rubrique.
- **Cumul sous-total rubrique** – le résultat du travers est cumulé dans le sous-total de la rubrique imprimé sur un type de ligne H. Ces codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **Cumul paragraphe** – le résultat du travers est cumulé dans le total paragraphe imprimé sur un type de ligne K. Ces codes sont possibles :
 - « + » : cumul positif.
 - « - » : cumul négatif.
 - « N » : pas de cumul.
- **N° colonne du cumul** – numéro de colonne où la rubrique est stockée pour être éditée par un type de ligne K (paragraphe).

Ligne de type H, K et L

Ces types correspondent aux lignes d'édition de sous-totaux :

- H : sous-total de la rubrique
- K : sous-total du paragraphe
- L : sous-total du chapitre

- **Rubrique** – si vous renseignez ce champ, un contrôle de validité avec le calcul des masses, réalisé auparavant sur les lignes de types E, est effectué.
- **Texte** – texte de la ligne de sous-total de la rubrique, du paragraphe ou du chapitre.
- **S/total rubrique** – code d'impression du sous-total de la rubrique pour chacune des cinq colonnes :

- « * » : impression du sous-total.
- « N » : pas d'impression.

Ligne de type M

Ligne de totalisation générale de l'état.

- **N° Canal** – même notion que pour le type de ligne C.
- **Texte** – texte édité en regard du total général.
- **Edit total colonne** – code impression pour chacune des cinq colonnes :
 - « * » : impression du sous-total.
 - « N » : pas d'impression.

Remarques diverses sur l'édition

La largeur des colonnes 01 à 05 est identique sur 17 caractères.

La largeur de la colonne texte (colonne de gauche) est variable selon le nombre de colonnes 1 à 5 imprimées.

La mise en page est effectuée automatiquement.

Le soulignement est effectué de cette manière :

Ligne	Ligne précédente	Ligne suivante
C		Soulignement « ==== » sous le libellé et dans les colonnes éditées
H	Soulignement « ---- » dans la colonne concernée	
K	Soulignement « ----- » si, dans les colonnes éditées, les lignes D précédentes accumulées ont été éditées	
L	Soulignement « ==== » dans toutes les colonnes, sauf si la ligne précédente est une ligne de type B ou L	Soulignement « ==== » sur toute la largeur de l'état
M	Soulignement « ==== » sur toute la largeur de l'état	Rien

Listes du paramétrage

Liste des rubriques

Résultats > Comptes de résultat > Listes des paramètres > Liste Rubriques Etats CR

Cet état fournit la liste des rubriques, seules ou triées par nature de rubrique.

- Liste par nature
 - « Oui » – la liste des rubriques est triée par nature de rubrique.
 - « Non » – les rubriques sont éditées par ordre numérique.
- Nature – ces champs permettent de sélectionner une plage de codes natures à éditer si l'option précédente est définie sur « Oui ».

Exemple de liste des rubriques triées par nature

	RUBRIQUE	INTITULE	INTITULE CONDENSE	S.MAS.
NATURE A1	CAPITAL SOUSCRIT NON APPE LE			
	114	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE-ACTIONNAIRES	CAP SOUSCR NON APP.A	
NATURE B1	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
	201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	FRAIS ETABLISST.	
	280	AMORT. DES FRAIS D'ETABLISSEMENT	AMORT.FRAIS ETABLISS	
NATURE B2	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
	203	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	FRAIS RECH. & DEVELOP	
	281	AMORT. DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEV.	AM. FRAIS RECH & DEV	
NATURE B3	CONCESSIONS BREVETS LICEN CES MARQUES			
	205	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, ...	CONC.BREV.LIC.MARQ..	
	282	AMORT. ET PROV. BREVETS, CONCESSIONS...	AM. & PROV BREV.CONC.	
	299	PROVISIONS POUR DEPREC. BREVETS ...	PROV SUR BREVETS ...	
NATURE B4	FONDS COMMERCIAL			
	206	DROIT AU BAIL	DROIT AU BAIL	
	207	FONDS COMMERCIAL	FONDS COMMERCIAL	
	288	PROV. DEPREC. DROIT AU BAIL	PROV DEPR DR AU BAIL	
	289	PROV. DEPREC. FONDS COMMERCIAL	PROV DEPR FONDS COMM	
NATURE B5	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AUTRES IMMOB.INCORP.	
	290	PROV. DEPREC. AUTRES IMMOB. INCORP.	PR.DEPR.AUTR.IMM.INC	
	300	PROVISION DEPREC. AUTRES IMMOB. INCORP.	PROV AUTRES IMM INC.	
NATURE B6	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOB. INCORPORELLES			
	209	AVANCES & ACOMPTES S/IMMOB INCORPORELLES	AV & AC / IMMOB INC.	
	592	PROV. DEPREC. AV & ACPTÉ / IMMOB INCORP.	PR DEP AV & AC/IM IN	
NATURE C1	TERRAINS			
	211	TERRAINS	TERRAINS	
	283	AMORT. ET PROV. TERRAINS	AM. & PROV. TERRAINS	
	301	PROVISION DEPRECIATION TERRAINS	PROV DEPR TERRAINS	
NATURE C2	CONSTRUCTIONS			
	213	CONSTRUCTIONS	CONSTRUCTIONS	
	284	AMORT. ET PROV. DES CONSTRUCTIONS	AMORT. CONSTRUC.	
	550	INSTALLATIONS GENERALES / SOL PROPRE	INST. GEN. / SOL PRO	
	551	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE/SOL PROPRE	OUV.D'INF./SOL PROP.	
	552	CONSTRUCTIONS / SOL D'AUTRUI	CONST./SOL D'AUTRUI	
	553	INSTALLATIONS GENERALES/SOL D'AUTRUI	INST.GEN./SOL D'AUT.	
	554	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES/SOL D'AUTRUI	OUV.D'INF./SOLD'AUT	
	558	AMORTISSEMENTS DES AGTS / SOL PROPRE	AMORT.AGTS/SOL PROP.	
	559	AMORTISSEMENTS DES OUV.D'INF./SOL PROPRE	AMTS OUV.D'INF/SOL P	
	560	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS/SOL D'AUTR.	AMTS BATS:SOL D'AUTR	
	561	AMORTISSEMENTS DES AGENCTS/SOL D'AUTRUI	AMTS AGTS SOL D'AUTR	
	562	AMORTISSEMENTS DES OUV.D'INF./SOLD'AUTR.	AMTS OUV INFR/S D'AU	
	563	AMORTISSEMENTS DES MATERIELS DE TRANSP.	AMTS MAT. TRANSPORT	
NATURE C3	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS - OUTILLAGES			
	215	INSTAL.TECHNIQUES, MAT.& OUTIL.INDUSTR.	INST.TECH.MAT & OUT	
	285	AMORT.DES INSTAL.TECHN. MAT. OUT. INDUST	AM.INST.TECH.M O IND	
NATURE C4	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	218	AGENCT. & INSTAL., MATERIEL, MOB., EMBAL.	AG & INST.MAT MOB EM	
	220	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	IMMOB.MISES EN CONCE	
	286	AMORT. DES AGENCT. MAT. MOB. EMB.	AM.AGT.MAT.MOB.EMB.	
	287	AMORT. DES IMMOB. MISES EN CONCESSION	AM.IMMOB MISES CONCE	
	302	PROVISION DEPRECIATION EMBALLAGES	PROV DEPR EMBALLAGES	
	303	PROVISION DEPRECIATION IMMOB CONCEDEES	PROV / IMMO CONCED.	
	555	MATERIELS DE TRANSPORT	MAT. DE TRANSPORT	
	556	MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	MAT. DE BUR./MOBIL.	
	557	EMBALLAGES RECUPERABLES ET DIVERS	EMBALL. RECUP.	
	564	AMORTISSEMENTS MAT DE BUREAU & MOBILIERS	AMTS MAT BUR. & MOB.	
	565	AMORTISSEMENTS EMBALLAGES RECUPERABLES	AMTS EMBAL. RECUP.	

Exemple de liste des rubriques sans tri

RUBRIQUE	NATURE	INTITULE	INTITULE CONDENSE	S.MAS.
001	99	PLUS VALUES A COURT TERME	P.V.C.T.	D
002	8F	DIVERS A REINTEGRER		
003	9Z	BENEFICE SOCIETE CIVILE DE MOYENS		
012	9Z	MOINS VALUE A COURT TERME		
013	9Z	DIVERS A DEDUIRE		
014	9Z	DEFICIT SOCIETE CIVILE DE MOYENS		
015	9Z	ABATTEMENT ASSOCIATION DE GESTION AGREEE		
050	9Z	CONTRE PARTIE INCIDENCE FISCALE		
100	K1	DONT CAPITAL SOCIAL VERSE	DONT CAP.SOC.VERSE	
101	K1	CAPITAL PERSONNEL	CAP.PERS.	
102	K1	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	CAP.SOUSC.NON APPELE	
103	K1	CAPITAL SOCIAL APPELE NON VERSE	CAP.SOC. APP NON VER	
104	K2	PRIMES D'EMISSION, FUSION, APPORT	PR.EMM, FUS, APPORT	
106	K3	ECARTS DE REEVALUATION	ECARTS REEVAL.	
107	K4	RESERVE LEGALE	RESERVE LEGALE	
108	K4	RESERVE LEGALE DES PLUS-VALUES A LT	RES.LEGALE PVLTL	
109	K5	RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	RES.STAT.OU CONTRAC.	
110	K6	RESERVES RBLEMENTEES	RES REGLT	
111	K7	RESERVES SUBVENTION D'EQUIPEMENT	RES SUBV EQUIPT	
112	K7	AUTRES RESERVES	AUTRES RESERVES	
113	K9	COMPTE DE L'EXPLOITANT	COMPTE DE L'EXPLOIT.	
114	A1	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE-ACTIONNAIRES	CAP SOUSCR NON APP.A	
115	K8	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	REPORT A NOUVEAU	
116	K8	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	REPORT A NOUVEAU	
122	10	TOTAT 122		

Liste des masses

Résultats > Comptes de résultat > Listes des paramètres > Liste Masses

Cet état fournit la liste des masses et des rubriques accumulées sous chaque masse, triées par ordre numérique.

Le lancement du programme ne requiert aucune prise de paramètre. Appuyez sur Entrée.

Exemple de liste - masse 903

LISTE DES MASSES		PAGE	8
RUBRIQUE *	LIBELLE	* SIGNE *	
903 *	RESULTAT D EXPLOITATION	* + *	
805 *	RRR OBT./AUTRES ACHATS	* + *	
806 *	RRR OBT./PERSONNEL EXTERIEUR	* + *	
807 *	RRR OBT./ CREDIT BAIL	* + *	
808 *	RRR OBT./AUTRES SERVICES EXTERIEURS	* + *	
821 *	COMMISSIONS	* + *	
822 *	TAXE PROFESSIONNELLE	* + *	
823 *	CREDIT BAIL IMMOBILIER	* + *	
850 *	R.R.R ACCORDES S/VENTES DE MARCHANDISES	* + *	
851 *	R.R.R ACCORDES S/VENTES PRODUITS FRANCE	* + *	
852 *	R.R.R ACCORDES S/VENTES PRODUITS EXPORT	* + *	
853 *	R.R.R ACCORDES S/ETUDES	* + *	
854 *	R.R.R ACCORDES S/PRESTATIONS	* + *	

Liste des états Comptes de résultat

Résultats > Comptes de résultat > Listes des paramètres > Liste Etats CR

Cet état fournit la liste du paramétrage de chaque état.

Dans le champ **N° état**, vous pouvez sélectionner des bornes d'états à éditer, ou l'ensemble des états paramétrés en laissant les valeurs par défaut.

Exemple d'édition des états CR

```

03400 REFERENCE INFOR PCRE25 EDITION DES ETATS C.R. N°00010 BILAN ACTIF 17:57:41 LE 25/01/17 PAGE 1

0001 A BILAN ACTIF SYSTEME DE BASE NBRER COLONNES 4 ETAT A CREER MEME VIERGE O EXERCICE N-1 O N° COL 1 MARGE G SAUT DE PAGE N
      ECART EX.N - EX.N-1 N N° COL 0

1.....10.....20.....30.....40.....50.....60.....70.....80.....90.....100.....110.....
0002 B BILAN AU PAGE
0003 B EXERCICE DE A LE
0004 B (N°00010) BILAN ACTIF EN MONNAIE
0005 B *****
0006 B * A C T I F * E X E R C I C E C L O S L E 31/ * L E N-1 *
0007 B *****
0008 B * A C T I F B R U T * A D E D U I R E * T O T A U X * T O T A U X *
0009 B *****
0010 B * A C T I F I M M O B I L I S E * * * * *
0011 B * * * * *

*****
* CHAPITRE PARAGRAPHE TOTAL ETAT * * RUBRIQUE ORDINAIRE * * REGROUP. RUBRIQUE * * RUBRIQUE REG. * * S/T C-P-R *
*****
* T A * *E*NO* *D*COLONNE*ACC* *EDT*CPT* ACCUMUL.* *E* *TRAVERS*ACCUM* * *TRV*ACCUM* * *
* NO * Y C * *D* * T E X T E *E* * * RUB *O N*O N* * *D* RUB * * N* * RUB *N * * N* * RUB * EDIT *
* LIGNE * P R * *T*CN* *T* 54321 *C G* * *N C*N C*R* 54321 * *T* LIB * 54321 *R*D C* * *C S*R*P C* * MAS.* 54321 *
*****
I 0020 I C N I IO111CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE INI N*N** I+ +I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0025 I D N I IN1001 INI IN +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0030 I R O I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0040 I C N I IN1001 I I I I +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0050 I D O I IO112IMMOBILISATIONS INCORPORÉES INI NNNNN IN +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0060 I D O I IO113I FRAIS D'ETABLISSEMENT INI N**** I+ +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0070 I F O I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0080 I G I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0081 I G I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0090 I D O I IO114I FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENTINI N**** I+ +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0100 I F O I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0110 I G I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0111 I G I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0120 I D O I IO115I CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, INI N**** I+ +I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0130 I F O I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I 0140 I G I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I I

```

Report des paramètres

Report des rubriques

Résultats > Comptes de résultat > Report des paramètres > Rubriques Etats CR

Les rubriques sont reportées via l'option de report de l'ensemble des fichiers CR. Cependant, vous pouvez reporter séparément tout ou partie des rubriques d'une société.

- 1 Spécifiez la société d'origine.
- 2 Dans la section **Critères de sélection**, spécifiez une plage de codes rubriques.
- 3 Spécifiez les autres critères :
 - Dans le champ **Sélection de tous les codes**, spécifiez « Oui ». Si vous spécifiez « Non », vous spécifierez les rubriques à reporter sur la page suivante.
 - Dans le champ **Copie des masses**, spécifiez « Oui » ou « Non ».

Report des masses

Résultats > Comptes de résultat > Report des paramètres > Masses

Les masses sont reportées via l'option de report de l'ensemble des fichiers CR. Cependant, vous pouvez reporter séparément tout ou partie des masses d'une société.

- 1 Spécifiez la société d'origine.
- 2 Dans la section **Critères de sélection**, spécifiez une plage de codes rubriques de masse.
- 3 Dans le champ **Sélection de tous les codes** de la section **Autres critères**, spécifiez « Oui ». Si vous spécifiez « Non », vous spécifierez les rubriques de masses à reporter sur la page suivante.

Report rubriques/cptes à partir de la société de référence

Résultats > Comptes de résultat > Report des paramètres > Rubriques/cptes à partir sté réf

Cette option permet de mettre à jour les rubriques du plan comptable de la société en cours avec les mêmes valeurs que celles des comptes généraux de la société de référence.

En effet, lors de la mise à jour de plan comptable, les rubriques sont facultatives et, si elles sont à blanc, cette option permet leur alimentation automatique a posteriori.

Spécifiez en paramètres la société et l'exercice de référence.

Editions

Edition des états Comptes de résultat

Résultats > Comptes de résultat > Editions > Edition des états CR

C'est via ce programme que sont calculés, édités et archivés les divers états **Comptes de résultat**. Si vous voulez inclure, dans vos états **CR**, des écritures extracomptables, elles doivent obligatoirement de type « Simulées » et saisies avant ce traitement.

Prise de paramètres par société et exercice

1 Spécifiez ces informations :

- **Etablissement** – si vous gérez les établissements, vous pouvez éditer ces états :
 - Pour éditer les états par établissement, spécifiez un code établissement référencé dans la table de références **EB**.
 - Pour éditer un seul état pour tous établissements confondus, laissez le champ à blanc.
- **Période** – spécifiez la période d'arrêté de l'état. Les valeurs calculées correspondent aux cumuls des écritures depuis le premier jour de l'exercice comptable jusqu'au dernier jour de la période indiquée dans ce champ.

2 Pour poursuivre la prise de paramètres, appuyez sur Entrée et spécifiez ces informations :

- **Période précédente** – si l'exercice précédent est créé, spécifiez la période de comparaison avec l'exercice N-1, de préférence, la même période que la période d'arrêté de l'exercice N. Si l'exercice précédent n'est pas créé, laissez le champ à zéro.
- **Exercice précédent** – spécifiez le code de l'exercice précédent pour comparaison, même si celui-ci n'est pas créé dans le fichier société, par exemple, « 890 » et forçage.
- **Société de référence** – par défaut, ce champ modifiable est défini sur le code de la société.

- **Calcul rubrique :**
 - « Oui » – calcul des rubriques avec les mouvements de l'historique comptable et des écritures extracomptables de type « Simulées » uniquement. Pour un premier traitement, spécifiez « Oui ».
 - « Non » – à utiliser pour une réédition si la première édition a été lancée avec le champ défini sur « Oui » et si aucune écriture n'a été passée entre-temps.
- **Calcul masse** – idem que pour le calcul de la rubrique.
- **Cumul historique :**
 - « Non » – utilisé pour sortir des éditions provisoires.
 - « Oui » – archivage des états (écritures comptables et extracomptables simulées) pour leur exploitation sur l'exercice suivant, en comparaison avec l'exercice N-1. Une fois l'archivage effectué, plus aucune opération de calcul ou de réédition de cette période n'est possible. Avant l'archivage, assurez-vous qu'aucune écriture ne doit être comptabilisée sur une période égale ou antérieure à la date d'arrêté.
- **Exemplaire** – nombre d'exemplaires à éditer.
- **Editions avec points** – « Oui » : édition des séparateurs de milliers.

Traitement

Le traitement permet d'archiver les cumuls à chaque date d'arrêté, par exemple :

- Période d'arrêté : 03 – archivage du cumul des écritures du 01/01 au 31/03
- Période d'arrêté : 06 – archivage du cumul des écritures du 01/01 au 30/06

En fin d'exercice, vous devez impérativement archiver l'ensemble de la société sans sélectionner d'établissement.

Tous ces états sont édités sur du papier A4 (format 21 x 29,7) :

- **Balance de préparation**

Edition des soldes retenus pour le calcul et code rubrique d'imputation. Dans la dernière colonne à droite, le cas échéant, un code erreur est imprimé.
- **Compte-rendu affectation rubriques et calcul masse**

Edition des totaux calculés pour chacune des rubriques.
- **Compte-rendu de la génération des états CR**

Etat sur lequel sont imprimés les différents cumuls calculés, les erreurs éventuelles et leurs causes. A la suite de ces états, les états **CR** sélectionnés sont édités.

Ventilation des rubriques par compte

Résultats > Comptes de résultat > Editions > Edition des rubriques par compte

Cet état permet d'éditer le contenu de chaque rubrique, avant leur archivage.

Pour effectuer la ventilation des rubriques par compte, procédez comme suit :

- 1 Si vous gérez les établissements, spécifiez le code de l'établissement à éditer.
- 2 Spécifiez les critères de sélection :
 - **Exercice d'édition** – exercice à éditer
 - **Période d'édition** – période à éditer.
 - **Société de référence** – code de la société contenant le paramétrage des états **CR**.
- 3 Spécifiez les autres critères :
 - **Edition du compte** :
 - « Oui » – édition du détail des comptes comptables par rubrique.
 - « Non » – pas de détail.
 - **Exercice de référence** – exercice du plan comptable utilisé, dans la société de l'environnement, pour rechercher l'intitulé du compte comptable. Si le champ **Edition du compte** est défini sur « **Oui** », ce champ est obligatoire.

Liste historique des rubriques et masses

Résultats > Comptes de résultat > Editions > Historique Rubriques et masses

Cet état présente le contenu de chaque rubrique archivée avec détail ou non par compte comptable.

Pour éditer la liste historique des rubriques et masses, procédez comme suit :

- 1 Si vous gérez les établissements, spécifiez le code de l'établissement à éditer, à condition que les états soient archivés par établissement.
- 2 Spécifiez les critères de sélection :
 - **Exercice d'édition** – exercice à éditer
 - **Période d'édition** – période à éditer.
 - **Société de référence** – code de la société contenant le paramétrage des états **CR**.
- 3 Spécifiez les autres critères :
 - **Edition du compte** :
 - « Oui » – édition du détail des comptes comptables par rubrique.
 - « Non » – pas de détail.
 - **Exercice de référence** – exercice du plan comptable utilisé, dans la société de l'environnement, pour rechercher l'intitulé du compte comptable. Si le champ **Edition du compte** est défini sur « **Oui** », ce champ est obligatoire.

Consultation et reprise

Consultation des états Comptes de résultat

Résultats > Comptes de résultat > Consultation et reprise > Consultation des états CR

Ce traitement permet d'afficher un état préalablement édité ou calculé par le programme **Edition des états CR**.

Pour consulter les états CR, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez ces informations :
 - **Code établissement** – pour consulter un seul établissement, spécifiez un code. Si vous ne souhaitez pas de consultation sélective, laissez le champ à blanc.
 - **N° état** – spécifiez le numéro d'état à consulter.
 - **Période** – spécifiez la période à consulter.
- 2 Appuyez sur Entrée.
- 3 Pour consulter les lignes inférieures et supérieures du tableau, faites défiler.

Reprise des exercices antérieurs

Résultats > Comptes de résultat > Consultation et reprise > Reprise des exercices antérieurs

Sur les états **CR** déjà archivés en historique par le programme **Edition des états CR**, ce traitement permet d'effectuer, ponctuellement, une modification, une suppression, ou une création de valeur.

L'intervention s'effectue soit sur le cumul d'une rubrique, soit sur le cumul d'un compte comptable, sans modifier sa valeur dans l'historique comptable.

Cette intervention peut être nécessaire à la suite de la saisie d'une écriture comptable, sur une période antérieure à la date d'archivage des états **CR**. Cette intervention permet la mise à niveau des valeurs archivées des états **CR** avec les valeurs comptables.

Si une rubrique modifiée est regroupée dans une masse, dont le code commence par 9, la même modification doit être effectuée sur la masse de regroupement.

Pour effectuer la reprise des exercices antérieurs, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez ces informations :
 - **Exercice** – saisissez l'exercice sur lequel vous souhaitez intervenir.
 - **Code établissement** – si vous gérez les établissements, vous pouvez sélectionner l'établissement sur lequel vous allez intervenir.
 - **Période** – période d'arrêté à modifier.
 - **Société de référence** – société où sont paramétrés les états **CR**.

- **Saisie du compte** :
 - « Oui » – la modification est apportée sur la valeur d'un compte comptable déterminé ci-après. Toutes les rubriques, excepté les rubriques de masse, sont concernées.
 - « Non » – la modification est apportée sur la valeur d'une rubrique déterminée ci-après. Les rubriques de masse sont concernées.
 - **Société/Exercice** – obligatoire si l'option précédente est définie sur « Oui ». Spécifiez le code société et le numéro d'exercice sur lesquels l'intitulé du compte comptable sera recherché. Un message d'alerte vous signale le caractère tout à fait exceptionnel de votre intervention.
- 2 Pour poursuivre la saisie des paramètres, appuyez Entrée.
- **Rubrique** – spécifiez le numéro de rubrique sur lequel vous allez intervenir.
 - **Compte** – si l'option **Saisie du compte** est définie sur « Oui », ce champ est affiché. Spécifiez le numéro de compte à modifier.
- 3 Spécifiez une option :
- | Option | Description |
|--------|---------------|
| C | Création |
| M | Modification |
| S | Suppression |
| V | Visualisation |
- 4 Spécifiez le montant et le sens du nouveau montant, « Débit » ou « Crédit ».
- 5 Pour valider, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- Le montant saisi se substitue à l'ancienne valeur.

Clôture et ouverture

Consultez le document *Traitements de fin d'exercice*.

Dans le champ **Contrôle avec les comptes de résultat** de la prise de paramètres de la clôture ouverture, spécifiez « Oui » ou « Non » –

- « Oui » – ces contrôles d'équilibre seront effectués :
 - Comptes de bilan et rubrique 975
 - Comptes de gestion et rubrique 976
- « Non » – pas de contrôle d'équilibre.